

10 - Maison de Vie - Participation financière de la Ville de Besançon

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : La Maison de Vie est une structure expérimentale créée en 2011 dans le cadre du Plan de Développement des Soins palliatifs (2008/2012), pour une durée de 3 ans, gérée par la Croix Rouge Française.

La Maison de Vie est un lieu dédié à l'accompagnement des personnes gravement malades et/ou en situation de soins palliatifs ne nécessitant pas une hospitalisation et ne pouvant rester à domicile. Elle est un lieu de répit à destination des personnes accueillies et de leurs aidants naturels. Il y a dans cette démarche une volonté forte de moins surmédicaliser la fin de vie et de faire du droit au répit un enjeu de société.

Ce projet s'adresse essentiellement à des personnes atteintes de maladies graves évolutives et/ou en situations de soins palliatifs (cancer, maladie neurologique dégénérative, etc.).

Il apporte une alternative de lieu de répit et d'accompagnement sur l'ensemble de la Franche-Comté et en particulier sur le territoire de Besançon.

La Maison de Vie est implantée à Saint-Ferjeux dans une maison qui a nécessité une rénovation importante, notamment pour la mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite.

Le CCAS de Besançon a soutenu l'expérimentation initiale par une subvention d'investissement.

Lors du dernier Conseil de surveillance en octobre 2013, le contexte de fin d'expérimentation a été rappelé et le caractère exemplaire et tout à fait remarquable du partenariat entre le Département du Doubs, l'ARS et les autres partenaires du projet a été souligné.

Suite aux différentes réunions qui se sont tenues à l'ARS ces derniers mois, et aux échanges de courriers (ARS - Ministère - CNSA), le Ministère a officiellement validé durant l'été la pérennisation de la structure à compter du 1^{er} janvier 2014, avec le statut de structure d'hébergement temporaire pour personnes handicapées dotée d'un agrément d'une durée de 15 ans.

Le nouveau projet

Ce projet concerne l'agrandissement des locaux et l'augmentation de la capacité d'accueil de la Maison de Vie de Besançon (passage de 7 places à 12). Ce projet est en discussion depuis plus d'une année mais était dans l'attente des résultats de l'évaluation de l'expérimentation.

Les deux ans d'expérimentation ont mis en exergue les limites liées à la taille des locaux actuels de la Maison de Vie qui constitue une réelle contrainte en termes de fonctionnement.

Il est donc nécessaire de les agrandir afin d'améliorer le fonctionnement et d'augmenter la capacité d'accueil pour répondre aux besoins et aux normes qui seront inhérentes au futur établissement (vestiaires, infirmerie, etc.).

Au titre de l'intérêt pour la Ville de Besançon d'avoir sur son territoire une telle structure, reconnue nationalement et utile aux Bisontins fragilisés par la maladie, la Maison de Vie a sollicité la Ville pour une participation financière dans le cadre de l'aménagement des nouveaux locaux :

- 3 bureaux (un pour les infirmières et l'équipe, un second pour l'assistante, un pour la direction) ;
- 1 salle de réunion (actuellement les réunions se tiennent dans l'unique pièce à vivre de la MDV (salon/SAM)) ;
- augmentation de la capacité : passage de 7 à 12 lits ;
- 1 chambre supplémentaire pour les familles.

Le financement du fonctionnement du nouveau projet modifié et agrandi, est assuré par l'ARS et le Département du Doubs.

Le plan de financement pour un budget global de travaux de 600 000 € est le suivant :

Plan de financement de l'investissement	
Autofinancement	7 800 €
Sœurs de la Charité	270 000 €
Région de Franche-Comté	200 000 €
Ville de Besançon	30 000 €
Malakoff Médéric	92 200 €
Total investissement travaux	600 000 €

Une convention entre la Ville de Besançon et la Croix Rouge fixera les modalités financières du partenariat.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur le versement de la participation financière à la «Maison de Vie», maison d'accompagnement de la Croix Rouge, à hauteur de 30 000 € ; ces crédits seront prélevés sur la ligne 204.510.2042.00504 CS 50000,

- autoriser M. le Maire à signer la convention de financement.

«M. LE MAIRE : Là aussi c'est quelque chose d'extraordinaire, on peut le dire, et d'unique en France. Cette Maison de Vie permet à des personnes qui sont en train de terminer leur vie de le faire dans un cadre apaisé, entouré de soins de personnes très très compétentes et de l'affection de leurs familles. Donc je crois que quelque chose d'extraordinaire est réalisé là-bas par des gens qui sont des vrais militants et qui ont d'ailleurs été désignés comme étant des stars de Besançon dans un grand mensuel.

Mme Martine JEANNIN : Je voulais féliciter dans un premier temps la Croix Rouge Française qui est à l'initiative du projet de construction de la Maison de Vie qui va s'agrandir puisqu'elle va passer de 7 lits à 12 lits. Mais pour une ville de 100 000 habitants il faudrait en construire davantage. Le vieillissement de la population deviendra, à court terme, un véritable problème et il l'est déjà. Il faut le savoir, en 2050 un Français sur trois aura plus de 60 ans. Dernièrement la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé l'a souligné, le système de santé présente des défaillances sur ce point et dernièrement le Président de la République l'a rappelé lors de sa conférence de presse, le sujet de la fin de vie des personnes majeures atteintes de maladie incurable sera discuté et un texte sur la question sera présenté en référence à la loi LEONETTI. Il existe également une autre problématique, celle des personnes âgées qui ne peuvent être gardées à domicile et qui se retrouvent dans les EPHAD, établissements pour personnes dépendantes et dont les familles doivent supporter financièrement l'hébergement, lorsque la retraite de la personne résidente est trop faible pour supporter les 57 € par jour. Le Conseil Général distribue l'APA, mais sur la dépendance uniquement, pas sur l'hébergement, et payer plus de 2 000 € par mois après déduction de l'APA c'est très lourd à supporter pour les familles. Ne pourrions-nous pas, «nous», «la Ville de Besançon» aider les structures qui reçoivent des Bisontins ayant travaillé toute leur vie sur la commune et qui ne peuvent pas payer ces factures. Tout le monde ne le sait pas mais 600 M€ réservés à ces établissements ont été déviés sur la branche vieillesse et non en direction des EPHAD. Et comme nous sommes en période d'élections, je m'adresse aux différentes têtes de listes pour que ce sujet très important fasse partie de leurs thèmes de campagne. Les personnes âgées, c'est un véritable problème.

M. LE MAIRE : Les personnes âgées c'est un véritable problème qui est pris en charge à Besançon depuis très longtemps, depuis 1965 quand à Besançon un Maire-Adjoint chargé de l'Action Sociale, un des fondateurs de l'action sociale en France qui s'appelait Henri HUOT a créé les premiers logements-foyers pour permettre à des personnes qui avaient travaillé toute leur vie de finir leur vie dans des logements dignes. Je pourrais rappeler qu'aujourd'hui nous avons plusieurs centaines de places en logements-foyers. Marie-Noëlle pourrait confirmer que nous avons mis en place des actions très très fortes de réhabilitation et de réaménagement de ces logements-foyers en terme d'isolation, d'accessibilité, d'ergonomie dans les cuisines et dans les salles de bains et d'animation. Cela effectivement relève de la responsabilité de la Ville alors que la compétence entre autres des EPHAD est de la compétence du Département.

Donc je ne vois pas comment on peut en permanence demander à la Ville d'une part de faire des économies et d'autre part d'aller sur de nouvelles problématiques qui ne sont pas dans son champ de compétences, même si c'est vrai que le problème que vous soulevez est un vrai problème. On sait très bien que lorsqu'une personne sort d'un hôpital, il faut trouver un lieu d'accueil et je sais qu'un certain nombre d'entre vous ont déjà été confrontés à ce problème, c'est très compliqué. Nous ce que nous pouvons faire, souvent d'ailleurs, c'est aider à trouver des terrains. Nous l'avons fait par exemple récemment pour des personnes qui sont en situation de handicap sur le secteur de Planoise. C'est agir dans le cadre de nos compétences, effectivement mais ensuite que nous puissions, nous, prendre ça en charge, non. De plus il y a un problème j'allais dire d'équité, et c'est là que doit jouer la solidarité nationale, voire départementale, pour que l'on soit traité de la même façon que l'on habite à Montbozon, à Besançon ou à Serre-les-Sapins. Donc je suis d'accord avec vous sur une partie de votre question, oui il faut être attentif à cela, il faut développer beaucoup de choses pour les personnes âgées. Je crois que nous avons déjà fait beaucoup de choses et que d'autres restent effectivement à faire. On peut parler aussi par exemple, et c'est dans le cadre de nos compétences, entre autres de la Maison des Seniors, de tout ce qui est fait par Solange JOLY dans le cadre du lien intergénérationnel, de tout ce que nous faisons, je le répète, au niveau de nos logements-foyers, du service de portage à domicile parce qu'on oublie que le service de portage à domicile permet à des centaines de personnes de manger chaque jour des repas de grande qualité, on oublie aussi les soins à domicile et tout cela c'est la Ville qui l'assure. Et on le fait certainement quelquefois en dehors même de nos compétences. Le problème que vous soulevez est effectivement d'actualité mais je ne promettrai pas, dans les mois à venir, des choses que je ne pourrais pas faire, il faut être honnête et pas démagogique, et qui, en plus, Madame JEANNIN, n'entrent pas dans nos compétences mais relèvent du Département.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, je voudrais dire, au nom des élus UMP qu'on est également extrêmement heureux de voir pérenniser cette belle réalisation. D'autre part, au-delà de la Croix Rouge je pense qu'on peut saluer l'œuvre de la directrice Laure Hubidos et de son équipe, qui est à l'origine du projet, bien avant d'ailleurs l'implication de la Croix Rouge, projet qui pouvait paraître utopique au départ et qui voit aujourd'hui sa réalisation et sa pérennisation.

M. LE MAIRE : C'est ce que j'ai fait en disant qu'elle avait été citée par un grand magazine que je ne nommerai pas, comme étant une des stars effectivement de Besançon et je crois qu'on peut dire que si ce projet a vu le jour, on le doit à sa très grande pugnacité.

Avis unanime j'imagine ?».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. LIME n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 22 janvier 2014.